



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

VILLE DE
HOUILLES

DCM 26/018 – DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Fixation du nombre de membres au Conseil d'administration et Élection d'une partie des membres du Conseil d'administration

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le 7 avril 2026 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Romain BERTRAND, Maire de Houilles.

(Convocation et affichage effectués le 1^{er} avril 2026).

Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

PRÉSENTS :

M. BERTRAND Romain, M^{me} DUARTE Margarida, M. LAMBART Thierry, M^{me} COLLET Jennifer, M. CADIOU Patrick (à partir de 20h43), M^{me} BALLY Estelle, M. FERRAND Jean-Marie, M^{me} COURTET Jennifer, M. GOUT Christophe, M^{me} JUNIUS Céline, M. BRAND Stéphane, M^{me} CHARLOT Floriane, M. COSTA Constantino, M. HÉBERT Charles, M. PREVEAUX Christophe, M. RAUNER Adam, M^{me} PELLAUMAIL Isabelle, M^{me} SINACOLA Agnès, M. CARMIER Patrick, M^{me} GOMMÉ Stéphanie, M^{me} ZAHZOUH Lauryn, M^{me} PILLON Emilie, M. RIBEIRO José, M. PAYARD Jean-Claude, M. CABROL Christophe, M^{me} HERVOCHON Valérie, M. BOULILA Frédéric, M. CHAMBON Julien, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} GIROUX Dalila, M. MIQUEL Pierre, M^{me} ODINOT Janick, M^{me} GONÇALVES Sylvie, M^{me} BELALA Monika, M. SCHMIDT Matthieu, M. MOURTOUX Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|--------------------------------------|---|
| - M ^{me} BA Charlotte | par M ^{me} DUARTE Margarida |
| - M. CADIOU Patrick | par M. FERRAND Jean-Marie (jusqu'à 20h43) |
| - M. CHAMBERT Julien | par M. CHAMBON Julien |
| - M ^{me} COLOMBANI Florence | par M ^{me} BALLY Estelle |

SÉCRÉTAIRE DE SÉANCE :

- M^{me} Estelle BALLY a été désignée pour remplir ces fonctions.



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

VILLE DE
HOUILLES

DCM n°26/018

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Fixation du nombre de membres au Conseil d'administration et Élection d'une partie des membres du Conseil d'administration

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-6 et R. 123-8 à R. 123-15 ;

Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

Considérant qu'il revient à l'Assemblée délibérante de déterminer le nombre de membres élus et nommés par le Maire et de le fixer à 8 membres élus par le Conseil municipal et 8 membres nommés par le Maire ;

Considérant qu'il revient à l'Assemblée de procéder à l'élection des 8 membres « élus » du Conseil d'Administration du CCAS au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète ;

Considérant que si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, les sièges non pourvus le seront par les autres listes ;

Considérant que les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste ;

Considérant que si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou les listes ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages ;

Considérant que, suite à l'appel à candidatures, les listes suivantes ont été régulièrement déposées :

- Liste du groupe Tous ensemble pour Houilles : Estelle BALLY, Isabelle PELLAUMAIL, Céline JUNIUS, Florence COLOMBANI, Jennifer COURTET, José RIBEIRO
- Liste du groupe Houilles la Ville que j'aime : Janick ODINOT, Dalila GIROUX
- Liste du groupe Mieux vivre à Houilles : Monika BELALA, Matthieu SCHMIDT
- Liste du groupe Oxygène pour Houilles : Jean-François MOURTOUX

Considérant que les opérations de dépouillement ont été réalisées par Matthieu SCHMIDT et Constantino COSTA en qualité d'assesseurs désignés par l'Assemblée ;

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20260407-DCM26-018-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La date de réception en préfecture est indiquée dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivalant à une décision implicite de rejet (art. L. 411-7 CRPA).

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, ou à compter de la réponse explicite ou un implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

APRES AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE À SCRUTIN SECRET,

Article 1^{er} : **FIXE A L'UNANIMITÉ** le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Houilles à 16 soit 8 membres élus par et parmi le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune.

Article 2 : **PROCLAME les résultats suivants :**

- Nombre de votants : 39
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 39
- Nombre de sièges à pourvoir : **8**
- Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 4,875
- Suffrages obtenus par la liste du groupe Tous ensemble pour Houilles : 29
- Suffrages obtenus par la liste du groupe Houilles la ville que j'aime : 7
- Suffrages obtenus par la liste du groupe Mieux vivre à Houilles : 2
- Suffrages obtenus par la liste du groupe Oxygène pour Houilles : 1

Article 3 : **DÉCLARE** qu'à la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste présentée par le groupe Tous ensemble pour Houilles obtient 6 sièges, la liste présentée par le groupe Houilles la ville que j'aime obtient 2 sièges, la liste présentée par le groupe Mieux vivre à Houilles obtient 0 siège et la liste présentée par le groupe Oxygène pour Houilles obtient 0 siège.

Article 4 : **DÉCLARE** élus membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Houilles, les conseillers suivants :

Membres élus
Estelle BALLY
Isabelle PELLAUMAIL
Céline JUNIUS
Florence COLOMBANI
Jennifer COURTET
José RIBEIRO
Janick ODINOT
Dalila GIROUX

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20260407-DCM26-018-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art. L. 411-7 CRPA).

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, ou à compter de la réponse explicite ou un implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Article 5 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1
du CGCT ont été accomplies pour
le présent acte.

AR. délivré le : 09/04/2026

Publication effectuée le : 09/04/2026

Exécutoire ce jour : 09/04/2026

Le Maire,



Romain BERTRAND

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20260407-DCM26-018-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La date de réception en préfecture dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art. L. 411-7 CRPA).

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, ou à compter de la réponse explicite ou un implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.